



ISERE  
38360 NOYAREY

Extrait du registre des décisions administratives du Maire

**CONSEIL MUNICIPAL**  
*Séance du lundi 13 avril 2026*

**DELIBERATION N°2026-024**

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 038-213802812-20260413-DELIB\_2026\_024-DE

L'an 2026, le 13 avril, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 08 avril 2026, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Monsieur Didier PERRIN, Maire de la Commune de NOYAREY.

**PRESENTS :**

Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Nelly JANIN QUERCIA, Alexandre TREPIER, Christine AUDOUARD, Romain BRIANT BUISSON, Pascal CHAUDIERE, Virginie DURANT, Emmanuel ESCANDE, Alison FERRIGNO, Gérard FEY, Bénédicte GUILLAUMIN, Chloé MERIGUET, Nathael PALOMBA, Alfio PENNISI, Prazeres RIBEIRO, Denis ROUX.

**ABSENTS AYANT**

**DONNE POUVOIR :**

Meryle LOCATELLI à Christine AUDOUARD, Annie PONTHEUX à Didier PERRIN.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

---

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nelly JANIN QUERCIA a été désignée comme secrétaire de séance.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/03/2026**

Monsieur Didier PERRIN, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21/03/2026. Il est approuvé à l'unanimité (3 abstentions : Bénédicte GUILLAUMIN, Nathael PALOMBA et Denis ROUX).

---

**DELIBERATION N°2026-024 : Désignation d'une représentante au sein de la SPL ISÈRE**

**AMÉNAGEMENT**

Didier PERRIN, Rapporteur

**RAPPELLE** que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale « ISÈRE Aménagement », mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer un poste d'Administrateur au Conseil d'administration. Noyarey détient en effet 60 actions d'une valeur de 15.24 €.

La Commune a droit ainsi à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 3 du CGCT.

Suite aux élections municipales intervenues le 15 mars 2026, il convient de procéder à la désignation d'un représentant au sein d'ISÈRE Aménagement, comme suit :

Il est **PROPOSE** de :

- **DESIGNER** Mme Chloé MERIGUET pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires d'ISÈRE Aménagement, en qualité de porteur des actions ;
- **DESIGNER** Mme Chloé MERIGUET pour assurer la représentation de la Commune au sein de l'Assemblée Spéciale prévue à l'article 25 des statuts de la société, avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par l'Assemblée Spéciale d'ISÈRE Aménagement, notamment sa présidence ou la fonction de représentant de l'Assemblée spéciale au sein du Conseil d'Administration. Elle sera garante du contrôle analogue de notre collectivité sur ISÈRE Aménagement, conformément à l'article 30 des statuts ;

**Après en avoir délibéré,**

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**DONNE** son accord,

**DESIGNE** Mme Chloé MERIGUET pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires d'ISÈRE Aménagement, en qualité de porteur des actions ;

**DESIGNE** Mme Chloé MERIGUET pour assurer la représentation de la Commune au sein de l'Assemblée Spéciale prévue à l'article 25 des statuts de la société, avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par l'Assemblée Spéciale d'ISÈRE Aménagement, notamment sa présidence ou la fonction de représentant de l'Assemblée spéciale au sein du Conseil d'Administration. Elle sera garante du contrôle analogue de notre collectivité sur ISÈRE Aménagement, conformément à l'article 30 des statuts.

**Décision adoptée à la majorité.**

**Pour : 16**

**Contre : 3 Bénédicte GUILLAUMIN, Nathael PALOMBA, Denis ROUX.**

Affiché le : 20/04/2026

Reçu en préfecture le : 20/04/2026

Exécutoire le : 20/04/2026

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives  
Noyarey, le 14/04/2026

Le Maire,  
Didier PERRIN

